

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 568 Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Bibliothèque nationale de France la convention de partenariat, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO